

Le Pôle Solidarité à votre écoute

Le C.C.A.S. aide les belfortains à affronter les aléas de la vie.

Pour qui ?

Tout belfortain rencontrant des difficultés sociales ou budgétaire peut contacter le Pôle Solidarité (par téléphone ou mail) ou se présenter à l'accueil du CCAS.

Le Pôle Solidarité offre un accueil et une écoute, il vous informe et apporte une réponse à toutes vos demandes.

L'accueil social du Pôle Solidarité

En fonction de votre demande, un agent d'accueil social vous répondra ou vous orientera auprès d'un travailleur social, des services ou des administrations compétents pour vous offrir une solution adaptée.



Pour quoi ?

L'aide administrative

- Etre accompagné dans les démarches : remplir des documents administratifs, être informé sur ses droits, permettre d'y accéder

- Accompagner les belfortains (sur RDV les après-midis) dans l'instruction des dossiers d'aides légales pour :

➢ la prise en charge des frais d'hébergement en structure (pour les personnes de + 60 ans), des frais d'aide-ménagère (pour les - 60 ans) ou en <https://ccas.belfort.fr/solidarite/le-pole-solidarite-a-votre-ecoute>

situation de handicap

- > le recours sur succession et notification
- > les dossiers d'obligation alimentaire liées aux dossiers de prise en charge d'hébergement des personnes âgées
- > Les dossiers ASPA pour le +65 ans (ou les personnes inaptes de moins de 65 ans) n'ayant aucune ouverte de droits auprès des caisses de retraite
- > L'agrément "accueil familial" pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Le budget

- Faire face aux dépenses, qu'elles soient prévues ou non, grâce son Point Conseil Budget. Les travailleurs sociaux vous accompagnent dans la gestion de votre budget, dans la procédure de surendettement si nécessaire...
- Attribuer des aides financières, matérielles ou alimentaires pour répondre à un besoin personnalisé. Le CCAS accorde des aides après étude de votre dossier.

Avoir une adresse administrative

Elle permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse pour accéder à leurs droits civils, civiques et moraux.

Le CCAS procède à l'élection de domicile des personnes qui en font la demande et ayant un lien avec la Ville de Belfort.

En cas de sinistre

Le Pôle Solidarité accompagne les victimes dans la recherche de solutions temporaires d'hébergement en attendant la remise en état du lieu d'habitation et dans leurs premières démarches auprès des assurances.

Offrir un accompagnement aux personnes en situation de vulnérabilité et orienter vers un lieu d'accueil et d'hébergement

Afin de répondre aux difficultés des personnes en grande précarité, institutions et associations apportent de multiples réponses en matière de lieux d'accueil et d'hébergement, sous diverses conditions.

Le CCAS finance et apporte un appui technique au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) géré par la Fondation Armée du Salut (FADS).

Vous êtes sans abri : faites le 115 (7/7 jours et 24/24 heures)

Pour plus de renseignements :

- Consulter le dépliant : [aides alimentaires et hébergement d'urgence](#)

- Mail : siaobelfort@armedusalut.fr / Tél : 03.84.21.17.33

Vous pouvez aussi consulter :

[- Conseil Départemental](#)

- [CAF](#) 

- [CPAM](#) 

